

Affranchir au tarif
en vigueur

Le don de cerveau pour la recherche - *un don sans prix*



Marie- Claire Artaud
Coordinatrice du GIE NeuroCEB
Plateforme de Ressources Biologiques
Bâtiment Roger Baillet
Hôpital de la Pitié-Salpêtrière
47-83 Bd de l'Hôpital
75651 PARIS Cedex 13
France



Que devient le tissu prélevé ?

Un spécialiste de neuropathologie examine le cerveau prélevé et rédige un compte-rendu diagnostique. Ce compte-rendu est envoyé au médecin traitant qui informe les proches (selon la volonté du donneur) des résultats. Le tissu et les informations nécessaires au diagnostic sont archivés dans le laboratoire de neuropathologie où a eu lieu le prélèvement. Les échantillons destinés à la recherche sont conservés à la Neuro-CEB sous un numéro d'anonymat puis confiés à des équipes de recherche dont le projet aura été retenu par un comité scientifique.

Le laboratoire de Neuropathologie Raymond Escourolle de la Pitié-Salpêtrière collecte quant à lui des échantillons issus d'autres affections plus rares. Il participe au projet européen BrainNet Europe, un réseau de Banques de Cerveaux ayant l'objectif de faire avancer la recherche sur les maladies du système nerveux afin d'améliorer leur traitement. BrainNet Europe (Internet : www.brainnet-europe.org) est subventionné par la Commission Européenne.

Internet : www.brainnet-europe.org

Les informations cliniques, les résultats de l'examen neuropathologique, et les échantillons issus du prélèvement sont traités de façon confidentielle dans le respect le plus strict du secret médical, et en conformité avec les lois de bioéthique et de protection des données. Si vous envisagez de devenir donneur, nous vous invitons à remplir la carte postale ci-jointe. Nous vous adresserons en retour des informations plus détaillées ainsi qu'une déclaration de consentement.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter :
Numéro de téléphone : +33- (0)1 42 17 74 19
+33- (0) 6 79 80 87 97 (8h00 - 20h00, 7 j / 7)

Hotline

+33- (0) 6 79 80 87 97
(8h00 - 20h00, 7 j / 7)

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) NeuroCEB

dont la logistique est assurée par les Associations de Malades France Alzheimer, France Parkinson, Association pour la Recherche sur la SEP et Connaître les Syndromes Cérébelleux, a obtenu cette autorisation. Le GIE ne peut collecter que des prélèvements provenant de patients souffrant de ces pathologies ou de sujets normaux du point de vue neurologique, permettant les comparaisons.

Internet : www.neuroceb.org

Marie- Claire Artaud
Coordinatrice du GIE NeuroCEB
Plateforme de Ressources Biologiques
Bâtiment Roger Baillet
Hôpital de la Pitié-Salpêtrière
47-83 Bd de l'Hôpital
75651 PARIS Cedex 13
France



La solution : *le cerveau.*

Une recherche VITALE

Les progrès médicaux de ces dernières années ont été majeurs. Des technologies nouvelles permettent de déchiffrer le code génétique et de comprendre la cause d'un nombre toujours plus grand de maladies. Le diagnostic, la thérapeutique progressent. Cette dynamique est le fruit d'une recherche de pointe appliquée à différents objets biologiques : organismes uni- ou pluricellulaires, cultures cellulaires, et pour ce qui concerne les maladies neurodégénératives le cerveau humain malade.

Le don d'organes pour la greffe à visée thérapeutique est bien connu du grand public. Le don du cerveau pour la recherche ne jouit pas de la même reconnaissance.

La recherche sur les maladies du système nerveux central.

Le cerveau est le siège de la mémoire, de la pensée, des émotions etc. Les influx provenant du cerveau sont véhiculés par la moelle jusqu'aux muscles qui permettent l'action. Cerveau et moelle sont d'une extraordinaire

complexité comme le sont les affections qui dérèglent leur fonctionnement, telles que la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, les ataxies cérébelleuses ou la Sclérose en Plaques (SEP). Dans ces 4 affections, prises comme exemple, les possibilités thérapeutiques sont encore limitées. Il est donc important que la recherche se poursuive. Une des voies importantes d'investigation consiste à comparer le tissu humain normal et pathologique. Cette étude, essentielle, est effectuée sur des échantillons post-mortem. C'est pour permettre l'accès de ces prélèvements aux chercheurs qu'a été créé le « don de cerveau post-mortem ».

Pourquoi étudier le tissu cérébral ?

Les maladies sont causées par une perturbation du fonctionnement des cellules ou une perturbation des relations entre cellules au sein de ce que l'on appelle un « tissu ». Identifier les lésions consécutives à ces perturbations est une étape indispensable à la recherche du mécanisme de la maladie. Cette identification passe par l'observation du tissu malade, son étude par des techniques de microscopie et sa comparaison avec le tissu sain. L'étude de cerveaux normaux est donc tout aussi indispensable que celle des cerveaux malades.



Le don de cerveau - un don sans prix.

« Donner son cerveau », c'est contribuer à la recherche de thérapeutiques pour des affections fréquentes et invalidantes, dramatiques non seulement pour le patient mais aussi pour sa famille. L'examen de la moelle épinière est aussi indispensable dans certaines affections.

En France, les chercheurs ne peuvent collecter des prélèvements que si un projet de recherche concernant la pathologie considérée a été déposé auprès du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Il est aussi nécessaire que le projet ait été évalué par un comité de protection des personnes. Une « autorisation » est nécessaire pour mettre à disposition des échantillons à des équipes de recherche.

Comment donner son cerveau ?

Pour faire le don post mortem de son cerveau pour la recherche scientifique, il faut prendre contact avec la NeuroCEB, qui vous adressera une information détaillée.

La démarche est simple et gratuite. Il vous suffira de remplir et signer une autorisation de prélèvement qui permettra la procédure au moment du décès. Une carte de donneur vous sera envoyée. Vous pourrez changer d'avis et annuler votre inscription à tout moment. Informez votre entourage et



votre médecin traitant de votre décision, ils seront les principaux interlocuteurs de la banque de cerveaux au moment du prélèvement.

Le prélèvement de cerveau pour la recherche et le prélèvement d'organes pour la greffe, ne sont pas réalisés par les mêmes équipes. Néanmoins ils ne sont pas incompatibles. Mais il est rare que la mort cérébrale survenue chez un patient dont le cœur bat toujours (par exemple après un accident de la route) soit compatible avec la recherche sur le cerveau.

Le prélèvement ?

Le prélèvement de cerveau n'est possible qu'après le constat de la mort, fait par un médecin. Le constat de la mort est un document supplémentaire qui complète l'habituel certificat de décès. Le médecin ou une personne de confiance prévient alors la NeuroCEB. La coordination de la NeuroCEB se charge de vérifier que tous les formulaires administratifs sont bien signés ; elle prévient l'équipe de médecins neuropathologistes la plus proche et organise le transport du corps si le décès est survenu hors de l'hôpital.

Afin de garantir la bonne conservation du tissu pour la recherche scientifique, le prélèvement doit être fait le plus tôt possible après la mort. Le consentement dûment enregistré à la NeuroCEB permet les démarches, dans les plus brefs délais et permet d'obtenir des prélèvements de bonne qualité pour la recherche.

Le don du cerveau n'affecte pas le déroulement des obsèques selon les modalités choisies par la famille.

Le cerveau est prélevé par une incision à l'arrière du cuir chevelu. La moelle est prélevée, lorsque le patient y a consenti et que son examen est jugé utile, par une incision le long de la colonne vertébrale. Après reconstitution cutanée soignée, le corps est rendu à la famille qui pourvoit aux funérailles dans les conditions habituelles.

✓ *Oui,*

Je suis intéressé(e) par un don de cerveau ou de moelle épinière.

Veillez m'adresser des informations complémentaires et un formulaire de consentement :

Nom

Prénom

N°

rue

Code postal, ville

